

Plan d'action pour le patrimoine écrit Région Auvergne

mission Patrimoine des bibliothèques

→ méthodologie

1. constitution du comité de pilotage - définition du cadre de la mission

Un comité de pilotage, formé de professionnels de la région (conservateurs, bibliothécaires, DRAC Auvergne, CRL Auvergne) a été constitué en 2003. Il définit les axes de la mission :

- un volet d'expertise et de conseil pour les projets de recensements et d'inventaires des fonds anciens,
- l'inventaire régional de la presse d'information générale des 19^e et 20^e siècles et le suivi du microfilmage.

Le second point n'a finalement pas été retenu. En effet, la priorité a été donnée à un état des lieux approfondi, accompagné de visites sur sites. La Bibliographie de la presse française politique et d'information générale (BIBPFIG) étant déjà réalisé pour les départements du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, seul le département de l'Allier était en attente de traitement. Cette opération a d'ailleurs débuté au début de l'année 2005 dans le cadre de la préfiguration du pôle associé BnF - Auvergne. Le projet devrait aboutir à la numérisation des quatre volumes de la bibliographie de la presse Auvergnate des origines à 1944.

L'état des lieux des sites (bibliothèques, centres d'archives, etc.) implantés sur la région Auvergne s'inscrit dans l'enquête initiée par la Direction du livre et de la lecture - Plan d'action du Patrimoine écrit - et comprend l'évaluation :

- des locaux (mobilier, conditions de conservation, appareil(s) de mesure climatique, etc.)
- des collections (stockage, état de conservation des documents, conditionnement, présence de catalogues ou d'inventaires [partiels, entiers ou inexistantes ; sommaires ou détaillés], etc.)
- du personnel (postes existants ou à créer, qualification, formation)

De ces évaluations découle aujourd'hui le rapport qui souligne les risques encourus par les fonds patrimoniaux, détermine les priorités et propose des pistes de travail pour le traitement des collections.

2. questionnaire

Une liste indicative des sites à contacter pour l'enquête du PAPE a été présentée et enrichie par le comité de pilotage. [→ voir Annexe I]

L'enquête est donc adressée à près de 70 établissements : bibliothèques municipales, bibliothèques historiques des services d'archives, des musées et des sociétés savantes, bibliothèques diocésaines et bibliothèques de comités d'entreprises.

38 questionnaires ont été retournés, 27 établissements se sont déclarés non concernés par l'enquête et 3 n'ont pas répondu. [→ voir Annexe II : *cartographie des sites représentatifs*]

Suite à ces réponses, partielles pour la plupart, il a été décidé d'effectuer une visite des sites. En effet, une prise de contact directe avec les professionnels, l'établissement et les collections permet d'avoir une vision concrète.

[→ Les questionnaires, les comptes rendus d'état des lieux et les synthèses sous forme de tableaux sont présentés en Annexes III.1, III.2, III.3 et III.4]

→ les étapes suivant le dépouillement du questionnaire

1. la formation

Parallèlement à la mise en place de la mission patrimoine des bibliothèques au sein du CRL Auvergne, le Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB) s'est vu confier la mise en place de formations spécifiques aux fonds patrimoniaux répondant aux besoins des professionnels de la région.

L'enquête du PAPE - partie formation du personnel - a permis de dégager des besoins concrets et a donné des pistes de réflexion sur les sessions à mettre en place. Quelques réunions de travail réunissant le CRL Auvergne, le CRFCB et l'IUP Métiers du livre et multi-supports, ont permis d'établir un programme de formations pour l'année universitaire 2004 - 2005.

Des modules « patrimoine » ont également été insérés dans le calendrier des cours de l'IUP Métiers du livre et multi-supports et ont été ouverts aux professionnels de la région.

Les journées proposées ont été suivies par des stagiaires venant de structures différentes - bibliothèques, musées, archives et sociétés savantes - réparties sur les quatre départements auvergnats.

[→ voir Annexe IV : *La liste des formations CRFCB 2004 - 2005 et des orientations 2005 - 2006* ;
→ voir Annexe V : *les cours et conférences patrimoine 2004-2005 de l'IUP Métiers du livre et multi-supports*]

2. l'état des lieux des sites

Les états des lieux sur sites ont tout d'abord répondu aux souhaits des professionnels qui étaient en attente de conseils. La Médiathèque de Gannat a été la première à solliciter l'aide du CRL Auvergne.

Les visites se sont échelonnées en fonction du retour des questionnaires, des disponibilités, et des distances, pour un total de 25 sites (certains d'entre eux ayant nécessité plusieurs voyages). La mission étant limitée dans le temps, tous les fonds n'ont pas été visités.

Les déplacements ont permis de constater l'état des locaux, des magasins et des collections. Il importait également de détecter et de signaler la présence éventuelle de micro-organismes. En effet, ce point ne figurait pas dans les questions de l'enquête du PAPE.

Des rapports ont ensuite été rédigés. Ils sont un complément précieux aux questionnaires renseignés parfois de manière lacunaire. Certains comptes rendus ont été utilisés pour informer et alerter les élus, lorsqu'il en a été fait la demande par les personnes en charge des fonds comme à Gannat, à Thiers et à Brioude.

Les 25 visites ont concerné :

- 13 bibliothèques ou médiathèques municipales
- 7 musées
- 4 services d'archives départementales ou municipales
- 1 société savante

et sont réparties de la manière suivante :

- 8 dans le département de l'Allier (6 bibliothèques + 1 musée + 1 archives municipales)
- 5 dans le Cantal (2 bibliothèques + 2 musées + 1 archives départementales)
- 5 en Haute-Loire (2 bibliothèques + 1 musée + 1 archives départementales + 1 société savante)
- 7 dans le Puy-de-Dôme (3 bibliothèques + 3 musées + 1 archives départementales)

Enfin, malgré plusieurs relances effectuées sur certains établissements, le questionnaire reste non renseigné à ce jour pour l'Académie des sciences, Belles lettres et arts de Clermont-Ferrand, pour la Bibliothèque de la cour d'appel de Riom et pour les Archives départementales de l'Allier.

3. aide et conseil

Le premier objectif de la mission était la réalisation de l'enquête sur les fonds anciens conservés en Auvergne dans le but de dégager des pistes de travail et de mettre en place un plan d'action régional. Des urgences ont été déterminées au fil des états des lieux et ont permis la réalisation d'actions tout au long de l'année. Le plan régional est en quelque sorte, déjà en œuvre.

L'aide et le conseil sont des axes forts de la mission. Des demandes variées émergent des professionnels : recherche de prestataires de service et aide à la rédaction de cahiers des charges pour la désinfection, le dépoussiérage et la numérisation, etc.

Il existe un réseau national riche d'expériences dont les ressources permettent d'apporter des éléments de réponse et de confronter les points de vue. Il faut citer en exemple les structures régionales de coopération pour le livre qui mènent des missions patrimoine depuis plusieurs années et dont l'aide et les conseils sont très précieux.

4. analyse des priorités et des urgences

Des urgences et des priorités de traitement ont été dégagées de ces états des lieux, tant au niveau du traitement matériel et physique des documents que du traitement intellectuel.

● Le traitement physique et matériel

Des micro-organismes en activité ont été repérés sur les collections de plusieurs établissements :

- Médiathèque municipale et Musée de la coutellerie de Thiers : suite à la réalisation de l'état des lieux sur le site du musée, la DRAC a pu rencontrer les élus de la Ville de Thiers et les sensibiliser à l'importance de la mise en place d'un plan de sauvegarde. Depuis, un projet est à l'étude pour traiter les collections réparties sur plusieurs sites.
- Médiathèque municipale de Montluçon : il n'y a pas de désinfection prévue à ce jour.
- Médiathèque municipale de Gannat : les collections sont aujourd'hui désinfectées et elles ont été transférées dans un local sain.

Il faut rappeler que la désinfection n'a d'intérêt que si les collections rejoignent - après intervention - des locaux sains suivant des normes de conservation adaptées.

Dans toutes les structures on trouve des ouvrages dont **l'état de conservation matériel** est mauvais. Cela est dû à plusieurs facteurs :

- D'une part, les mauvaises conditions de conservation et le manque d'entretien des collections (tel que dépoussiérage, nettoyage et cirage des cuirs) ;
- D'autre part, l'insuffisance de place et de métrages linéaires qui entraîne une déformation des ouvrages parfois trop serrés sur les rayonnages ou bien conservés dans des cartons (souvent non calibrés). Ces facteurs accentuent également les dégradations ;
- Ensuite, les manipulations maladroites qui conduisent aux mêmes dommages ;
- Enfin, la mauvaise qualité des papiers et la production de masse intervenue entre 1850 et 1950 provoquent aujourd'hui des dégâts irréversibles sur les ouvrages et sur les périodiques.

Il ne s'agit pas de réaliser un conditionnement ou des opérations de restauration systématiques. Il est davantage question d'effectuer un choix judicieux en fonction de la qualité, de la fragilité et / ou de la rareté des documents. L'état des lieux actuel ne permet pas d'envisager le sort de chaque ouvrage. Les recherches bibliographiques détermineront leur rareté ou non. La manipulation permettra de prendre en compte leur état physique. L'association de ces deux opérations permettra d'envisager des campagnes de conditionnement et de restauration réversible beaucoup plus précises concernant le contenant et / ou le contenu.

Des mesures d'attente efficaces et peu coûteuses permettent de limiter les dégradations et de prévenir des mauvaises manipulations. Une formation théorique de deux jours dispensée par le Centre de conservation du livre d'Arles au CRFCB a montré aux professionnels comment entretenir les collections, apporter de petites réparations et comment réaliser facilement des conditionnements adaptés.

Il existe peu d'ateliers de restauration ou de petites réparations dans les bibliothèques auvergnates : seule Vichy possède son propre atelier et d'autres lieux, comme Gannat, réservent un espace destiné à ces manipulations. On peut regretter que les plans de la future BCIU, tête de réseau communautaire et bientôt tête de réseau régional du pôle associé BnF - Auvergne, n'aient pas été prévus pour accueillir un tel équipement.

- Le traitement intellectuel des collections

Le critère de date retenu pour les collections patrimoniales diffère d'un établissement à l'autre. Certaines retiennent la date de 1810 pour leur fonds ancien qui correspond à la date de la première bibliographie nationale ; d'autres utilisent une datation correspondant à l'histoire de leur établissement ou de leurs fonds. Au-delà de la définition chronologique, de nombreuses bibliothèques traitent les manuscrits contemporains, les fonds locaux, les livres d'artistes et même le dépôt légal comme des documents patrimoniaux. Quant aux musées et aux bibliothèques historiques des services d'archives, les fonds documentaires comportent à la fois des collections anciennes et des collections courantes.

Il est difficile de donner la volumétrie des ouvrages par tranche chronologique puisque le traitement intellectuel n'est pas toujours réalisé et que dans le cadre de la mission, il n'était pas envisageable de faire le comptage par siècle. Cependant il faut souligner que les bibliothèques municipales de Moulins, de Saint-Flour, de Brioude, du Puy-en-Velay, de Riom communauté, la Médiathèque communautaire d'Aurillac et la Bibliothèque communautaire et interuniversitaire de Clermont-Ferrand renferment des fonds issus des confiscations révolutionnaires.

Le traitement intellectuel diffère lui aussi d'un établissement à l'autre et peut concerner la totalité des fonds ou une partie. On rencontre plusieurs cas de figure :

- aucun inventaire
- inventaire sur registre
- fichiers papier
- catalogue informatisé

Il est urgent de réaliser les inventaires. En effet, ceux-ci sont surtout une protection contre le vol et représentent une première approche exhaustive du contenu des fonds.

Le catalogage et l'indexation des fonds patrimoniaux sont destinés quant à eux à une connaissance plus approfondie des documents. Ils requièrent des compétences particulières et peuvent réclamer un temps de traitement plus ou moins long selon les recherches nécessaires. Il faut noter que les instruments de travail bibliographiques sont souvent très coûteux. Les établissements n'ont pour la plupart pas les moyens d'acquérir ou d'enrichir leur fonds d'ouvrages de référence.

L'état des lieux a montré, là aussi, des diversités dans l'avancement de ces opérations :

- fonds non catalogués
- catalogués et informatisés ou en cours d'informatisation
- catalogués sur fiches papier et dans le cas où celles-ci sont suffisamment renseignées, la rétroconversion peut être envisagée comme à la Bibliothèque communautaire et inter-universitaire de Clermont-Ferrand, à la Bibliothèque municipale du Puy-en-Velay ou aux Archives départementales du Cantal

Les bibliothèques de la région Auvergne ont contribué à l'enrichissement de catalogues collectifs spécialisés ou de répertoires résultant de grands programmes nationaux tels que le catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques (Bibliothèque communautaire et interuniversitaire de Clermont-Ferrand), le répertoire des manuscrits français littéraires du 20^e siècle (Médiathèque Valéry Larbaud de Vichy) ou bien le corpus photographique des manuscrits enluminés (Bibliothèque municipale du Puy-en-Velay).

Il faut noter que le catalogue régional des incunables de l'Auvergne terminé il y a environ cinq ans par Dominique Frasson-Cochet, alors Conservateur du département patrimoine de la Bibliothèque municipale inter-universitaire, n'est pas publié à ce jour.

Quant aux fonds documentaires des musées, il faut souligner leur existence et leur grande richesse. Les personnels de ces établissements veillent à leur conservation. On peut constater une dynamique régionale autour de la gestion de ces fonds documentaires. Actuellement de nombreux projets de réaménagement prennent en compte ces « bibliothèques » composées de documents anciens et contemporains, comme le Musée des manufactures de dentelles de Retournac en Haute-Loire ou le Muséum d'histoire naturelle Henri Lecoq à Clermont-Ferrand.

La mise en valeur des collections passe par une connaissance de leur contenu. Elle peut prendre différentes formes : expositions, présentations, activités pédagogiques, classes du patrimoine, vitrines, conférences, etc. Les nouvelles technologies permettent aujourd'hui une mise à disposition des collections via des supports numériques. La numérisation des documents les plus fragiles ou les plus précieux non disponibles à la consultation permet aux lecteurs d'en prendre connaissance : CD ou DVD ROM, présentations de documents ou expositions virtuelles, bornes interactives. La numérisation intéresse aujourd'hui l'Auvergne pour les ouvrages fragiles et / ou précieux comme les livres d'heures, les manuscrits enluminés, les bibles, les manuscrits ou bien encore les documents graphiques. Dans le cadre du pôle associé, l'une des priorités de la BnF concerne la numérisation des publications de sociétés savantes, par exemple.

Les structures peuvent également mettre leur fonds en valeur en participant à des opérations comme celle, annuelle, du *Mois du patrimoine écrit*. Pour l'édition 2005 de la manifestation, le CRL Auvergne sera pour la première fois structure associée. Sept établissements proposeront des animations autour du thème « Se réunir et se distraire : les espaces de la sociabilité à travers le patrimoine ». [→ voir Annexe VI : *Présentation des manifestations*]

- Le personnel

On constate que peu d'établissements ont aujourd'hui un ou des postes affectés à la gestion des collections patrimoniales. Le manque de moyens et le fort intérêt porté à la lecture publique et aux nouvelles technologies place en effet la gestion du patrimoine en second plan. De plus, il n'est pas envisageable de dégager du temps de travail du personnel en poste sur les autres secteurs puisque celui-ci ne possède pas de compétence en fonds ancien. Le personnel qualifié n'est pas prioritairement affecté à ce secteur, contraint de gérer le quotidien de l'établissement, quelle que soit l'importance des fonds.

Prenons l'exemple de Moulins, bibliothèque municipale classée, possédant un fonds ancien de 40 000 volumes augmenté de 35 000 volumes du don Sanvoisin, dans laquelle un Conservateur d'Etat vient d'être nommé après deux ans de vacance de poste. Ces collections ont été traitées de manière très parcellaire à l'occasion de la rédaction du Catalogue des incunables de la région et aussi pour le Catalogue sur l'enfance à travers le patrimoine écrit en 2001.

Il peut être fait le même constat pour les fonds de la Bibliothèque de Riom communauté par exemple. Ces fonds extrêmement riches sont en attente de traitement.

Toutefois, il faut noter que la BCIU, la Médiathèque Valéry Larbaud de Vichy ou bien encore la Bibliothèque municipale du Puy-en-Velay ont pour leur part des personnes formées au traitement des fonds anciens et utilisent leurs compétences.

→ vers un Plan d'action régional

La conservation et le traitement des documents de bibliothèques et de services d'archives ne peuvent être envisagés qu'avec des moyens humains et financiers, des équipements et des conditions de stockage adaptés. Le plan d'action régional vise à apporter une aide sur ces différents volets, à encourager les acquisitions et les programmes de restauration.

Les professionnels de la région sont en attente d'un suivi sur sites et d'une structure référente qui pourrait guider et accompagner leurs projets.

1. la première priorité est le sauvetage et la conservation des collections

La conservation des fonds implique des locaux adaptés et un contrôle des conditions climatiques.

Par ailleurs, l'état des lieux a mis en évidence la nécessité de désinfecter certaines collections qui sont menacées à courte échéance.

Enfin, l'état sanitaire des collections doit faire l'objet d'une vigilance permanente.

Dans l'optique d'un plan d'action régional, il s'agit d'aider les établissements à l'acquisition ou au prêt d'instruments de contrôle techniques tels que le thermohygromètre. Il serait même possible d'envisager une centrale d'achats qui permettrait aux petites structures d'entretenir leurs collections, et qui leur fournirait du matériel d'entretien ou de conditionnement. D'autres formes de mutualisation existent. En Franche-Comté par exemple, la structure régionale ACCOLAD propose au prêt des aspirateurs à filtre absolu.

Concernant la restauration, et aussi l'enrichissement des fonds, les établissements peuvent bénéficier d'une aide de la DRAC Auvergne et de la région, dans le cadre du FRAB - Fonds Valéry Larbaud. Quant à l'amélioration des conditions de conservation des fonds anciens, les structures peuvent prétendre à une subvention dans le cadre de la Dotation générale de décentralisation 2^{ème} part (DGD).

2. la poursuite du plan de formation des professionnels

Comme il a déjà été précisé, il y a peu de personnel affecté à la gestion des collections patrimoniales, et celui-ci est souvent peu formé.

Une des priorités de l'Etat est la formation des personnels. Il faut donc poursuivre les programmes de formation initiale et continue engagés cette année en lien avec le CRFCB, l'IUP Métiers du livre et multi-supports et la BCIU.

3. traitement intellectuel

Le traitement intellectuel des collections permet d'offrir aux chercheurs et au grand public la possibilité de consulter ces sources d'informations souvent mal connues car non recensées. Les notices enrichiront également les catalogues collectifs régionaux ou nationaux.

Il existe plusieurs niveaux d'intervention :

- Tout d'abord il faudrait effectuer les inventaires puis le traitement intellectuel et l'informatisation des fonds de la Médiathèque municipale de Gannat, de la Bibliothèque municipale de Brioude, de la Médiathèque municipale et du Musée de la Coutellerie de Thiers.
- Ensuite, le travail de catalogage et d'informatisation est à effectuer pour les fonds anciens de la Bibliothèque de Riom Communauté, des bibliothèques municipales de Saint-Flour, de Moulins et du Muséum Henri Lecoq entre autres.
- Enfin, la rétroconversion des fichiers papier intéressera des établissements dont la BCIU, la Bibliothèque municipale du Puy-en-Velay et la bibliothèque des Archives départementales du Cantal.

Le recrutement de personnel vacataire ou permanent serait à envisager avant de procéder au traitement intellectuel.

Toutefois, ces opérations sur les fonds de notre région peuvent être réalisées par le biais de campagnes d'inventaires. A l'image du catalogage des fonds musicaux, un « bibliothécaire » itinérant pourrait se charger du catalogage, de l'indexation et de l'informatisation des fonds de petite taille.

Il faut noter que seule la connaissance du contenu des collections permettra aux structures de les communiquer et de les mettre en valeur.

4. la mise en place du pôle associé BnF - Auvergne

Certains objectifs du pôle associé correspondent aux pistes de travail dégagées par les résultats de l'enquête du PAPE. En effet, celui-ci aura pour missions :

- le signalement de fonds patrimoniaux ou spécialisés
- la réalisation du BIBPFPIG Allier et la numérisation des quatre volumes de la région
- la mise en œuvre des programmes de numérisation dont des publications de sociétés savantes
- la création d'une bibliographie régionale en ligne

5. le plan d'urgence et d'évacuation des collections

Enfin, il faut attirer l'attention des responsables d'établissements sur la nécessité de mettre en place un plan d'urgence et un plan d'évacuation des collections en cas de catastrophes naturelles ou accidentelles.

De faibles moyens sont suffisants. L'information et la formation des personnels, des professionnels et des services techniques permettent de limiter les catastrophes. Afin de diminuer le temps de réaction et de recherche de professionnels, une liste de prestataires sera mise à disposition sur le site internet du CRL Auvergne et à la DRAC Auvergne.

Une journée de sensibilisation pourrait être organisée sur la nécessité de mettre en place un plan d'urgence et un plan d'évacuation des collections avec les conservateurs, les personnes en charge des fonds patrimoniaux, les services techniques des villes, les gendarmes, les pompiers, etc. Dans ce domaine aussi, il est possible de prévoir la mutualisation des efforts et des compétences au niveau régional.